

L'activité conspirative sous la restauration française : usages et mises en forme d'un répertoire de contestation politique

Autor(en): **Landrin, Xavier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **11 (2004)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27074>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ACTIVITE CONSPIRATIVE SOUS LA RESTAURATION FRANÇAISE

USAGES ET MISES EN FORME D'UN REPERTOIRE DE CONTESTATION POLITIQUE

XAVIER LANDRIN

L'idée de conspiration et les représentations plus ou moins partagées du fonctionnement de la politique qui lui sont associées constituent, aujourd'hui encore, l'une des catégories les plus mobilisées par les acteurs et les commentateurs de la vie politique. Il s'agit en effet, à l'exemple des prénotions dont parlait Durkheim, d'un produit de l'expérience, d'une manière de concevoir la politique formée par la pratique et pour elle. Parce qu'elle s'impose d'abord à l'observateur comme une catégorie naturelle du débat politique, une catégorie naturalisée par un usage réitéré au sein des champs politique et médiatique, il n'est peut-être pas inutile de s'interroger sur la réalité qu'elle recouvre dans des configurations particulières afin d'en donner une définition contextualisée, dégagée de l'effet de permanence qu'implique l'usage quotidien d'un schème auquel les acteurs sociaux ont souvent recours pour penser des phénomènes extrêmement hétérogènes.¹

Prendre pour objet l'activité conspirative sous la Restauration française appelle par conséquent une définition préalable de ce type d'activité permettant de spécifier les propriétés du mouvement conspiratif qui émerge dans les années 1820, et de rendre compte des transformations politiques qui, dans cette période, introduisent des définitions et des usages différenciés de ce mode d'action collective. On peut saisir les dimensions stratégiques, structurelles et contextuelles que prend l'activité conspirative sous la Restauration en les pensant à travers la notion synthétique, formalisée par Charles Tilly, de répertoire d'action collective.² En posant l'hypothèse, éprouvée dans plusieurs de ses travaux, que toute population possède un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés, Charles Tilly a rendu nécessaire, pour l'historien ou pour le sociologue des mouvements protestataires, l'historicisation des formes de mobilisation des acteurs sociaux. Ses réflexions sur la variété des façons de se mobiliser incitent à prendre en compte les propriétés des groupes dont ces acteurs sont issus ainsi que leur position dans l'espace social, mais aussi l'accessibilité réelle, liée à la présence de traditions contestataires préexistantes ■ 57

et aux particularités de la structure politique et économique, des modes de protestation collective. Si l'on souhaite appréhender l'ensemble des aspects qui définissent les conspirations dans les années 1820, on ne peut cependant pas limiter l'analyse de ce registre d'action collective à ses modalités d'accomplissement, à son organisation ou à ses traits institutionnels. Il faut encore situer l'émergence de l'activité conspirative à partir des transformations structurelles et des changements politiques qui affectent l'espace social et contribuent à produire dans cette période des velléités de contestation politique du régime. Il faut enfin examiner le travail politique de définition et de mise en forme des conspirations auquel se consacrent certains acteurs de l'arène politique légitime, dans la mesure où ce processus de transformation des conspirations en enjeu de luttes politiques entre publicistes et parlementaires participe pleinement à la construction du sens public des protestations politiques sous la Restauration.

PROCESSUS DE RADICALISATION CONSERVATRICE ET GENESE DE L'ACTIVITE CONSPIRATIVE SOUS LA RESTAURATION

Dans un témoignage parfaitement illustratif des raisons que se donnent les acteurs pour s'engager, dans les années 1820–1823, au sein des sociétés secrètes conspiratives, l'ancien carbonaro Ulysse Trélat résume ainsi les motivations de son investissement protestataire: «C'est pour appeler les hommes à l'exercice de leurs droits, pour les doter des bienfaits de l'égalité, pour faire cesser le système ruineux de gouvernement qui les épuisait, pour rendre la guerre impossible entre les nations [...] c'était pour faire de l'instruction une charge de l'Etat au profit de tous ses membres; c'était, avant tout, pour appeler le peuple souverain à constituer son gouvernement comme il l'entendrait, que les hommes libres se concertaient alors et s'associaient entre eux.»³ Il ne fait pas de doute que ce témoignage, marqué par une rhétorique du don de soi à la cause du plus grand nombre, donne une version enchantée et désintéressée de l'engagement conspiratif. Mais il met néanmoins en scène un discours contestataire partagé, au début des années 1820, par certains groupes sociaux, qui doit être restitué aux transformations qui affectent, dans cette période, plusieurs arènes en interdépendance avec l'espace politique. Dans la mesure où ils ont rendu possible la formation d'une opposition extra-légale composée de sociétés conspiratives et d'associations politiques clandestines plus ou moins structurées,⁴ ce sont ici les effets du processus de radicalisation conservatrice du régime qui doivent retenir l'attention.⁵ La période d'ouverture politique des années 1816–1819 avait contribué à l'équilibre et à la stabilisation des rapports



Fig. 1: «Les derniers moments du duc de Berry dans la salle de l'ancien opéra» par Alexandre Menjaud, 1824, Musée Fabre. L'héritier du trône meurt assassiné en 1820 par Louvel, un «conspirateur solitaire». L'assassinat du duc de Berry contribue au processus de réaction conservatrice qui affecte la Restauration à partir des années 1820.

de force et des luttes politiques de classement entre élites opposées – émigrés issus de la noblesse d'Ancien Régime, élites d'Empire, fractions bourgeoises en quête de position et de reconnaissance politiques – qui caractérisaient la monarchie restaurée des Bourbons, en particulier depuis l'élection en 1815 de la «Chambre introuvable» composée en majorité de royalistes convaincus, hostiles au double héritage révolutionnaire et bonapartiste. L'apparition progressive, au sein de la Chambre des députés, d'un personnel non aligné sur les positions ultra-royalistes avait permis au gouvernement, à partir de 1816, d'engager un travail de réforme soutenu par l'opposition. Cette politique de réforme, marquée par les législations «libérales» portant sur le recrutement des militaires, sur l'éligibilité et l'électorat ou encore sur la presse, avait eu pour effet de rallier les forces d'opposition à la monarchie restaurée. Mais l'ensemble des mesures de restriction des libertés publiques adoptées de justesse à la Chambre après l'assassinat en février 1820 du duc de Berry,⁶ héritier du trône, avaient incité une partie de l'opposition parlementaire à se ■ 59

mobiliser hors de l'arène politique légitime pour y trouver de nouveaux soutiens. Les acteurs les plus engagés de l'opposition, parmi lesquels Lafayette, de Corcelle, Manuel et Dupont de l'Eure, entreprennent alors de constituer un comité chargé d'enquêter, notamment en province, sur les dispositions au soulèvement politique d'une partie de la population. Parallèlement, d'autres stratégies de regroupement émergent au sein des secteurs de l'espace social les plus affectés par cette transformation des rapports de force politiques. C'est en particulier le cas pour le secteur militaire où le général Latour-Maubourg, successeur de Gouvion-Saint-Cyr au poste de ministre de la guerre, procède à des épurations, et où plusieurs officiers de troupe et sous-officiers sont chassés des cadres. Les militaires parisiens bonapartistes se réunissent au «Bazar Français», point de ralliement d'officiers en activité et de demi-soldes particulièrement hostiles à Louis XVIII. La réaction ultra-royaliste affecte également le secteur universitaire où se renforce un contrôle de la conformité religieuse et politique des enseignants qui conduit dans certains cas à des relégations ou à des exclusions, et où sont désormais interdites, par l'ordonnance du 5 juillet 1820, les associations étudiantes.⁷ Certains professeurs d'Université, comme Victor Cousin ou Théodore Jouffroy, ainsi qu'une partie de la «Jeunesse des Ecoles» se coordonnent également et forment l'association des Amis de la Vérité, dirigée par Armand Bazard. Plusieurs membres du groupe des militaires bonapartistes réunis au «Bazar français», le comité politique clandestin des parlementaires «libéraux» ainsi que la loge des Amis de la Vérité se trouveront à l'origine de la «conspiration du 19 août 1820», qui visait la prise du fort de Vincennes et, idéalement, un soulèvement insurrectionnel à Paris. Celle-ci sera découverte avant d'avoir reçu un commencement d'exécution. Mais cette première mobilisation conspirative constitue sans aucun doute un seuil de cristallisation de l'opposition extra-légale. Le contexte des années 1820, marqué par une série de relégations politiques et par l'application de mesures de restriction dans des secteurs relativement différenciés, stabilise ainsi une situation de coordination tacite, ou de complicité objective, entre les acteurs les plus exposés aux transformations des rapports de force politiques. C'est aussi à la faveur de ce contexte que se forme progressivement un réseau organisé mobilisant l'ensemble de ces acteurs dans une lutte politique clandestine où s'élaborent différents projets conspiratifs.

L'usage du registre d'action collective que constitue l'activité conspirative par des acteurs engagés dans la critique et la contestation du régime trouve également une part d'explication dans la présence d'une gamme restreinte des modes d'action protestataire disponibles sous la Restauration. Cette limitation relative du répertoire d'action collective est liée, en particulier, à l'existence

de dispositions restreignant les possibilités de faire valoir collectivement des opinions ou des revendications politiques hostiles à l'orientation du régime. Si le droit d'association reste soumis à autorisation jusqu'en 1848, il existe parallèlement d'autres restrictions centrées sur les catégories de la population les plus marquées par des solidarités de groupe qui, dans un contexte de tension politique, suscitent la vigilance et le contrôle des autorités. Ainsi, l'ordonnance du 5 juillet 1820 énonce l'interdiction faite aux étudiants d'agir ou d'écrire en nom collectif, et de former une association sans avoir obtenu la permission des autorités locales et informé au préalable le recteur de leur académie.⁸ Ces contraintes, qui augmentent le «coût» des mobilisations, ne sont pas sans effet sur les formes de l'engagement et de l'investissement protestataires. C'est la raison pour laquelle les acteurs sociaux saisissent, lorsqu'ils en ont la possibilité, l'opportunité que présentent pour eux des situations officielles hautement symboliques pour manifester ensemble leur opposition à la politique du régime. Comme on le voit lors des funérailles du général Foy en 1825 ou du député Manuel en 1827, ou encore lors du déplacement du duc d'Angoulême à la faculté de droit de Grenoble en mai 1820, ces actions protestataires apparaissent en effet à l'occasion des visites des représentants du régime dans les institutions, notamment les universités, fréquentées par des opposants aux politiques ultra-royalistes, ou bien au sein des cortèges qui accompagnent l'enterrement des personnalités de l'opposition politique. Ces mêmes contraintes légales permettent également d'expliquer pourquoi les mouvements contestataires, afin d'échapper au contrôle et à la surveillance des autorités, s'inscrivent dans des structures d'enrôlement dans la dissidence politique (loges maçonniques, ventes de carbonari ou associations clandestines de défense des libertés publiques) et dans des formes de mobilisation extra-légales où le secret constitue un liant entre les acteurs et leur garantit une relative autonomie.

STRUCTURES ET PRATIQUES CONSPIRATIVES

La plupart des aspects de l'activité conspirative correspondent au schéma général du répertoire d'action collective de la première moitié du 19^e siècle. Ce mode de regroupement et les mobilisations insurrectionnelles auxquelles il donne lieu apparaissent en effet dans une phase antérieure au développement du capitalisme en tant que facteur de concentration de la main d'œuvre et à l'affirmation du peuple comme acteur de la vie politique nationale, qui sont au principe de la transformation du répertoire d'action collective dans la seconde moitié du 19^e siècle. C'est à partir des journées de juin 1848, considérées par ■ 61

Tilly comme un marqueur d'innovation dans les façons de protester, que le répertoire d'action collective tend en effet à se renouveler à la faveur d'un processus de politisation et de nationalisation des mouvements sociaux. On peut notamment constater ces changements dans l'apparition progressive des grèves, des réunions électorales ou des manifestations de masse. L'activité conspirative qui se développe sous la Restauration dans les années 1820–1823 appartient davantage au registre des rassemblements fondés sur le secret où les normes de l'environnement social ont tendance à s'effacer au profit d'une sociabilité de type communautaire et ritualisée qui, comme l'affirme Simmel, vient pallier cette absence de stabilité et de soutien normatifs.⁹ Elle diffère assez nettement des mobilisations à finalité démonstrative qui se développent dans la seconde moitié du 19^e siècle, censées produire des effets de nombre, comme les manifestations de rue, et qui mettent en scène des velléités de participation directe du peuple à la vie politique nationale.¹⁰ Comme l'ont remarqué la plupart des historiens, l'activité conspirative sous la Restauration n'a engagé qu'une part infime de la population, regroupée clandestinement en collectifs d'affidés, aspirant plus ou moins explicitement à se faire représenter au sein du «pays légal», à occuper des positions dans la structure politique et administrative, ou à se faire reconnaître comme force d'opposition politique dans une phase de radicalisation ultra-royaliste du régime.

Bien que les acteurs de ces mouvements conspiratifs qui émergent sous la Restauration investissent et réactivent un registre d'action routinisé depuis la Révolution,¹¹ les groupes conspiratifs qui se forment dans le début des années 1820 se distinguent à la fois par leur mode de recrutement, par leurs traits structurels et leur ligne d'action. Parmi les différentes organisations secrètes qui se forment dans cette période, c'est la Charbonnerie française qui constitue le rassemblement le plus important de conjurés et d'opposants officieux à la monarchie restaurée de Louis XVIII. Cette vaste organisation, dont les membres les plus actifs parviennent à enrôler plusieurs milliers de conjurés, est en partie le produit d'une fusion opérée par des notabilités libérales, des étudiants ou d'anciens soldats de l'armée impériale, liés par des réseaux d'interconnaissance, et rassemblés dans diverses sociétés secrètes ou loges maçonniques comme l'Union, mise en place par l'avocat Joseph Rey en 1816, la société des Chevaliers de la Liberté fondée en 1815 par Grand-ménil, ancien chirurgien major dans l'armée impériale, ou encore la loge des Amis de la Vérité, investie par une partie de la «jeunesse libérale» et mise sur pied en 1820 sous l'impulsion de Bazard, Buchez, Flottard et Dugied.¹² Le processus d'unification des différents groupes conspiratifs au sein d'une même organisation s'accroît dans le cours de l'année 1820, au moment

62 ■ où l'échec de l'une des premières tentatives concertées de renversement de



Fig. 2: «Une vente de carbonari» (collection privée Pierre Mariel), in Pierre Mariel, *Les carbonari. Idéalisme et révolution permanente*, Paris, 1971.

l'ordre politique – la conspiration du 19 août 1820 – incite ses principaux protagonistes à importer et à faire circuler le modèle institutionnel de la Charbonnerie italienne au sein de la Charbonnerie française alors en voie de constitution. C'est en particulier Pierre Dugied et Joseph Joubert, réfugiés en Italie afin d'échapper aux poursuites relatives à la conspiration du 19 août, qui ont tenté d'introduire en France les statuts de la Charbonnerie italienne, organisation formée au début du 19^e siècle dans le Royaume de Naples pour lutter contre la domination politique et militaire napoléonienne et désormais mobilisée contre la politique de réaction royaliste de Ferdinand I^{er}. Le travail de transposition de ces statuts a surtout consisté, d'une part, à épurer les routines de fonctionnement de la Charbonnerie italienne de ses rites d'agrégation à connotation spirituelle ou mystique et, d'autre part, à subordonner les règles de fonctionnement et les objectifs du mouvement à une ligne d'action exclusivement politique. La présence d'objectifs communs et d'une stratégie coordonnée de déstabilisation du régime impliquait la mise en place d'une organisation structurée, inspirée en partie du modèle institutionnel italien. Cette structure devait permettre une circulation contrôlée de l'information en favorisant la constitution de groupes restreints, appelés ventes, composés de dix membres cooptés et placés sous l'autorité d'une vente supérieure. L'organisation était hiérarchisée en six échelons – il existait en effet des ventes communales, cantonales, départementales, fédérales, des ventes sectionnaires et une vente suprême – et caractérisée par une distribution de l'autorité et du pouvoir de décision relativement fixe. Elle avait pour objectif d'optimiser la coordination des membres affiliés dans la conception et la réalisation de leurs programmes d'action. Cette organisation ne pouvait évidemment fonctionner sans ressources; elle était financée par la cotisation des membres et par les dons de sociétaires fortunés, le plus souvent des industriels.

Dans son entreprise de mobilisation des forces d'opposition au régime, le groupe des fondateurs de la Charbonnerie française développe également une stratégie d'implantation de l'organisation dans plusieurs départements du pays. Munis de lettres de recommandation rédigées par Lafayette, figure symbolique de ralliement à l'opposition libérale, les initiateurs du mouvement tentent de construire des ramifications entre des groupes contestataires ou conspiratifs localisés; ils y parviennent à l'aide de Buchez pour les départements de l'Est, Rouen et Dugied pour la Bretagne, Arnold Scheffer dans le midi et Riobé dans la région de la Basse-Loire. Le succès de l'implantation territoriale de l'organisation et la distribution des regroupements conspiratifs sur le territoire étaient notamment liés à la présence, dans ces régions, d'une forte population militaire. Par ailleurs, les entreprises de renversement de l'ordre

64 ■ politique élaborées par les groupes conspiratifs ainsi constitués se définissent

par un mode opératoire très homogène. Dans la période 1821/22, caractérisée par l'émergence et la succession de tentatives insurrectionnelles coordonnées, chaque entreprise de mobilisation engagée par les membres de la Charbonnerie devait, à partir du mode opératoire conçu en amont, suivre l'enchaînement de ces séquences d'action: s'emparer dans les départements de sites stratégiques comme les garnisons en entraînant au passage la population gagnée aux objectifs du mouvement et, en coordination avec la vente suprême, prendre appui sur les énergies et les forces d'opposition ainsi fédérées pour renverser le régime et constituer un gouvernement provisoire à partir du comité politique de l'association. Cependant, qu'il s'agisse de l'entreprise insurrectionnelle simultanée de Saumur et Belfort à la fin de l'année 1821, des tentatives de soulèvement militaire dirigées par le général Berton à Saumur ou du projet conspiratif mis en œuvre par des sous-officiers du régiment de la Rochelle en février et mars 1822, toutes ces mobilisations sont désamorçées par les autorités dans le cours de leur développement.¹³ Les procès de l'année 1822, auxquels donnèrent lieu les poursuites engagées par le gouvernement, furent marqués par une répression des plus sévères. Il y eut douze exécutions, dont les plus symboliques, celles des sergents de la Rochelle jugés aux assises de Paris, focalisèrent l'attention du personnel politique et dissuadèrent les carbonari de s'engager à nouveau dans les luttes politiques clandestines. Les tensions internes qui apparaissent à ce moment au sein de la Charbonnerie, et que les derniers congrès de l'organisation en 1822 mettent en scène, redoublent les effets dissuasifs de la répression et accentuent le processus de démobilisation du mouvement conspiratif. Celui-ci s'effondre définitivement lors du conflit espagnol de 1823 qui oppose les carbonari aux troupes victorieuses du duc d'Angoulême engagées pour défaire le soulèvement des «libéraux» contre la monarchie absolue de Ferdinand VII.

LE TRAVAIL POLITIQUE DE MISE EN FORME DES CONSPIRATIONS

A partir de l'année 1820, sous l'effet du processus de radicalisation conservatrice du régime, s'opère un décroisement conjoncturel de l'espace politique. Le système de relations mis en place par les fondateurs de la Charbonnerie française entre les groupements extra-légaux mobilisés au sein du mouvement conspiratif et certaines figures de l'opposition parlementaire comme Lafayette, Manuel ou Dupont de l'Eure, tous membres de l'organisation secrète, définit une nouvelle configuration des affrontements politiques. C'est précisément dans la conjoncture de consolidation ultra-royaliste du régime qui suit immé-

diatement l'assassinat du duc de Berry et le vote des mesures restrictives des libertés publiques, que plusieurs parlementaires de l'opposition tentent de rallier les mouvements protestataires qui émergent à ce moment dans d'autres secteurs de l'espace social. Désormais relégués en position d'observateurs du jeu politique, ils espèrent en effet pouvoir se rendre à nouveau présents dans l'espace des affrontements politiques en rendant présents dans leurs discours officiels les groupes contestataires et les mouvements conspiratifs avec lesquels ils sont par ailleurs en relation. C'est ce que rappelle Thureau-Dangin lorsqu'il indique que «dès le début, comme pour imaginer un fondement juridique aux menées insurrectionnelles, orateurs et écrivains de la gauche affirment à l'envi, avec une concordance qui révèle le mot d'ordre, que les lois nouvelles sont une violation flagrante de la Charte, une rupture du contrat constitutionnel, et ils en concluent, plus ou moins ouvertement, que le recours est ouvert aux armes non légales».¹⁴ Le procès de la «conspiration du 19 août», conduit par la Chambre des pairs constituée par ordonnance royale en Haute Cour de Justice, représente à cet égard un «point d'accrochage des interprétations»¹⁵ du personnel politique à partir duquel le phénomène conspiratif tend à devenir un enjeu de luttes au sein de l'arène parlementaire.¹⁶ Comme le montrent les débats parlementaires des années 1820 à 1823, c'est en fait l'ensemble des occurrences du phénomène conspiratif dans ces débats qui cristallisent les tensions et les divisions entre les acteurs de l'arène politique légitime. Retiennent sur ce point l'attention, les discussions parlementaires portant sur l'armée (la question abordée en 1821 de l'indemnisation des dotations impériales supprimées sous la Restauration, ou bien les controverses relatives à l'engagement des troupes françaises dans le conflit espagnol en 1823), animées par les anciens généraux de l'Empire siégeant sur les bancs de la gauche et regroupés autour de Maximilien-Sébastien Foy,¹⁷ ou encore les échos suscités à la Chambre en juillet-août 1822, au point de devenir selon Barante la «discussion la plus grave de toute la session», par la mise en accusation des députés Lafitte, Kératry, Foy, Lafayette et Constant à l'occasion du procès de la conspiration de Saumur organisée par le général Berton.¹⁸ L'avènement, à partir de 1820, du phénomène conspiratif comme point focal au sein du jeu politique implique en particulier deux types d'effets interdépendants: la transformation du fait conspiratif en ressource cognitive dont les parlementaires et les publicistes se saisissent pour classer leurs concurrents dans le système des oppositions politiques; la neutralisation des «coups» de l'opposition extra-légale par l'ensemble des retraductions (définitions, commentaires et mises en forme) du mouvement conspiratif mises en œuvre par plusieurs acteurs politiques.¹⁹ Le travail de mise en forme des conspirations auquel François Guizot se consacre au cours des années 1821/22 donne

66 ■ un exemple des retraductions du phénomène conspiratif qu'opèrent certains



Fig. 3: «Allégorie sur les quatre sergents» (dessin par Devéria), in Armand Praviel, *La conspiration de La Rochelle: le procès et la mort des quatre sergents*, Paris 1937 (*L'histoire inconnue*, 10).

acteurs de l'arène politique légitime. Afin de saisir les principaux aspects de ce travail, il faut replacer cet exercice de déchiffrement et de réappropriation des conspirations que constituent *Des conspirations et de la justice politique* et *De la peine de mort en matière politique*,²⁰ publiés respectivement en 1821 et 1822, dans l'horizon pratique de leur auteur. Après avoir connu une période d'activité et de rayonnement politiques entre 1816 et 1820 durant laquelle François Guizot se fait surtout connaître en tant que publiciste et principal instigateur avec Royer-Collard de la «politique doctrinaire», c'est-à-dire d'une ligne de compromis politique entre les perspectives des groupes ultras et celles des «libéraux révolutionnaires», la période de radicalisation ultra-royaliste qui s'ouvre en 1820 le relègue, en le destituant du Conseil d'Etat et en le privant de sa chaire d'histoire moderne à la Sorbonne, dans une position d'observateur critique des changements politiques du régime. Placé dans une situation de complicité objective avec les partisans d'une opposition extra-légale, il est approché par les députés carbonari Lafayette et Manuel. Les refus qu'il leur oppose alors manifestent son sens de la mesure et du placement. Confronté en permanence aux tensions d'une position paradoxale, soucieux de se faire connaître et reconnaître en politique après un début de carrière prometteur, il se contente d'être un opposant officiel, mais un opposant quand même, aux politiques ultra-royalistes. Dès lors, l'entreprise de mise en forme des conspirations à laquelle il se livre dans plusieurs ouvrages a pour double finalité de le solidariser plus ou moins explicitement au mouvement de contestation du régime mais, parallèlement, de le révéler comme l'un des principaux leaders de l'opposition légale et de fonder publiquement ses prétentions à la carrière politique. En prenant position sur la politisation de la responsabilité criminelle et de la justice dans *Des conspirations et de la justice politique*, publié au moment du procès de la «conspiration du 19 août», ou dans *De la peine de mort en matière politique*, qui paraît en 1822 dans le contexte de répression des tentatives d'insurrection militaire, Guizot porte au jour, à côté d'autres écrits,²¹ une formule inédite de gouvernement. Il renvoie dos à dos les tenants de l'Ancien Régime et de la Révolution en s'étonnant de ce que les ultras recourent aux procédés mis en œuvre sous la Convention; et il tente, par là même, de symboliser un nouveau personnel politique plus en phase avec les mœurs et les aspirations du temps.²² On perçoit ainsi, à travers la position tactique de Guizot, l'une des différentes stratégies d'opposition qui sont au principe de la rupture, dès l'année 1820, entre, d'une part, les «libéraux révolutionnaires» comme Lafayette, Manuel ou Dupont de l'Eure et, d'autre part, les «libéraux constitutionnels»²³ qui redoutent les effets politiques de l'enrôlement des mouvements extra-légaux dans la contestation du régime.

ici, indirectement, à la mise en place d'une définition plus consensuelle des conspirations, intégrée aux affrontements entre groupes légaux, de la part des éléments les plus modérés de l'opposition.²⁴

L'effondrement du mouvement conspiratif, qui s'inscrit dans un processus de pacification des luttes politiques, n'est qu'en partie lié à la répression des mouvements contestataires par les autorités. Le travail de définition et de réappropriation du phénomène conspiratif par l'opposition légale et modérée, qui contribue au recentrage de ces luttes au sein de l'arène politique légitime, participe également de ce processus. Celui-ci condamne ainsi au reclassement tout un ensemble d'acteurs précédemment engagés dans les groupements conspiratifs. Hors le cas des proscrits,²⁵ on remarque que plusieurs de ces acteurs s'investissent, à partir de 1824/25, dans une activité de réflexion sur le régime politique idéal.²⁶ C'est en particulier le cas d'Etienne Cabet,²⁷ des saint-simoniens Bazard et Buchez,²⁸ et de Pierre Leroux,²⁹ fondateur du journal *Le Globe* avec un autre ancien carbonaro, Paul-François Dubois.³⁰ Ces réflexions d'auteurs ne doivent pas tromper sur leur caractère «utopique», d'abord parce qu'elles sont parfaitement ajustées aux débats politiques du temps portant sur la représentation et l'accès au «pays légal» de certains groupes sociaux («électorat capacitaire» ou «prolétariat»), mais aussi parce qu'elles compteront comme autant de ressources symboliques dans les conflits qui marqueront la Monarchie de Juillet et, bien sûr, l'avènement de la Seconde République.

Notes

- 1 Sur l'objectivation des catégories de l'entendement politique dans le travail de construction de l'objet cf. Bernard Lacroix, «Ordre politique et ordre social» in Jean Leca, Madeleine Grawitz (dir.), *Traité de science politique*, Paris 1985, t. I, 469–565.
- 2 Sur la notion de répertoire d'action collective, voir en particulier: Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.) 1978, 143–171; Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris 1986, 527–560; Charles Tilly, «Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne», *20e siècle* 4 (1984), 89–105; Lynn Hunt, «Charles Tilly's Collective Action», in Theda Skocpol (éd.), *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge 1984, 244–275; Mark Traugott, «Recurrent Patterns of Collective Action», in Mark Traugott (éd.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham 1995, 1–14.
- 3 Ulysse Trélat, «La Charbonnerie», in *Paris révolutionnaire*, Paris 1848, 222 sq.
- 4 Pour une mise en contexte de l'émergence des groupes conspiratifs, voir l'ouvrage classique d'Alan B. Spitzer, *Old Hatreds and Young Hopes. The French Carbonari against the Bourbon Restoration*, Cambridge 1971, 17–75.
- 5 Sur l'ensemble des éléments relatifs à ce processus, voir notamment: Sébastien Charléty, *Histoire de France contemporaine. La Restauration*, Paris 1921, t. IV, 143–207; Charles Pouthas, *Histoire politique de la Restauration*, Paris s. d., 114–134; André Jardin, André-Jean Tudesq, *La France des notables: l'évolution générale (1815–1848)*, Paris 1973,

- 60–78; Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris 1999, 163–193; Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814–1830*, Paris 295–405.
- 6 Gilles Malandain, «La conspiration solitaire d'un ouvrier théophilanthrope: Louvel et l'assassinat du duc de Berry en 1820», *Revue historique* 614 (2000), 367–393.
 - 7 Sur les transformations du secteur universitaire et leurs effets après 1820 cf.: Alan B. Spitzer, *The French Generation of 1820*, Princeton 1987; Jean-Claude Caron, *Généralisations romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814–1851)*, Paris 1991; Paul Gerbod, «La vie universitaire à Paris sous la Restauration», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier–mars 1966, 5–48.
 - 8 Caron (voir note 7), 187.
 - 9 Georg Simmel, «Le secret et la société secrète», *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris 1999, 347–405.
 - 10 Pour une discussion de la périodisation des répertoires de l'action collective dans les travaux de Charles Tilly et sur les formes de l'action collective sous la Restauration cf. Vincent Robert «Aux origines de la manifestation en France (1789–1848)», in Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris 1990, 69–89.
 - 11 Sur l'usage de ce registre d'action sous l'Empire cf. Bernard Gainot, «Pratiques politiques et stratégies narratives. Hypothèses de recherche sur les conspirations militaires: «La conspiration Malet» de 1808», *Politix* 54 (2001), 95–117.
 - 12 Sur le processus de concentration des différentes sociétés secrètes cf. Pierre-Arnaud Lambert, *La Charbonnerie française 1821–1823. Du secret en politique*, Lyon 1995, 65–99.
 - 13 Edouard Guillon, *Les complots militaires sous la Restauration, d'après les documents des Archives*, Paris 1895, 140–250.
 - 14 Paul Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, Paris 1888, 108.
 - 15 Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multi-sectorielles*, Paris 1992, 198.
 - 16 Sur la portée du procès de la «conspiration du 19 août» cf.: Prosper de Barante, *Souvenirs*, Paris 1892, t. II, 501–504; Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, Paris 1959, t. II, 7–10.
 - 17 Guillon (voir note 13), 41–77.
 - 18 Prosper de Barante, *La vie politique de Royer-Collard, ses discours et ses écrits*, Paris 1878, t. II, 164–174; Kurt Kloocke, *Benjamin Constant. Une biographie intellectuelle*, Genève 1984, 264–266; Guillon (voir note 13), 197–202.
 - 19 Pour une analyse des processus de médiation des coups et de retraduction des mobilisations cf. Michel Dobry, «Calcul, concurrence et gestion du sens», in Favre (note 10), 381–386; Dobry (note 15), 175–186.
 - 20 François Guizot, *Des conspirations et de la justice politique. De la peine de mort en matière politique*, Paris 1984.
 - 21 Notamment dans *Du gouvernement de la France et du ministère actuel* (1820), *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821), ainsi que dans son cours des années 1820–1822 portant sur l'histoire du gouvernement représentatif et publié en 1851, en 2 tomes, sous le titre *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*.
 - 22 Sur la trajectoire de Guizot dans cette conjoncture cf.: François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris 1858, t. I, 290–344; Charles Pouthas, *Guizot pendant la Restauration. Préparation de l'homme d'Etat*, Paris 1923, 261–298.
 - 23 Pour un examen de cette division entre les opposants de l'arène parlementaire aux politiques ultra-royalistes cf.: Pouthas (note 5), 114 sq.; François de Corcelle, *Documents pour servir à l'histoire des conspirations, des partis et des sectes*, Paris 1831, 5–7.
 - 70 ■ 24 Sur l'effet «radical-flank», c'est-à-dire l'effet de modération suscité par l'engagement

- d'éléments radicaux au sein des mouvements contestataires cf. Doug McAdam et al., «Opportunities, mobilizing structures, and framing processes – toward a synthetic, comparative perspective on social movements», in Doug McAdam et al. (éd.), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge 1996, 1–20.
- 25 Guillon (voir note 13), 324–353; Frédéric Degeorge, «Les proscrits de la Restauration», in *Paris révolutionnaire*, Paris 1848, 181–196.
- 26 Spitzer (note 7); Charléty (voir note 5), 197–207; Georges Weil, *Histoire du parti républicain en France 1814–1870*, Genève 1980, 13–15.
- 27 François Fourn, *Etienne Cabet (1788–1856). Une propagande républicaine*, thèse, Université Paris X – Nanterre, 1996, 48–52.
- 28 Emile Durkheim, *Le Socialisme*, Paris 1992, 231–263; de Corcelle (note 23), 79–91; Sébastien Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme*, Paris 1931, 27–71; Armand Cuvillier, *P.-J.-B. Buchez et les origines du socialisme chrétien*, Paris 1948, 7–18; François-André Isambert, *De la charbonnerie au saint-simonisme. Etude sur la jeunesse de Buchez*, Paris 1966; Spitzer (note 7), 145–170.
- 29 Jean-Jacques Goblot, *Aux origines du socialisme: Pierre Leroux et ses premiers écrits (1824–1830)*, Lyon 1977, 1–14.
- 30 Paul Gerbod, *Paul-François Dubois: universitaire, journaliste et homme politique (1793–1874)*, Paris 1967, 39–99.

ZUSAMMENFASSUNG

VERSCHWÖRUNGEN IN DER FRANZÖSISCHEN RESTAURATION. GEBRAUCH UND NEUDEFINITION EINES INSTRUMENTS DER POLITISCHEN OPPOSITION

Verschwörungsaktivitäten stellen eines der am häufigsten verwendeten extralegalen Oppositionsinstrumente unter der französischen Zensurmonarchie dar. Dies gilt insbesondere für die Epoche der Restauration (1814–1830), die durch eine lange Abfolge der konservativen Reaktion geprägt war und in den Jahren 1820–1823 einen Aufschwung verschiedener Unterwanderungs- und Umsturzversuche erlebte. Diese Protestbewegungen manifestieren sich in der Konsolidierungsphase der Ultraroyalisten nach der Ermordung des Duc de Berry und der Verabschiedung von Massnahmen, welche die politischen und individuellen Freiheitsrechte einschränken. Indem sie sich an der politischen Opposition beteiligen, deren bedeutendste Gruppe die französische Charbonnerie darstellt, kommt es zu einer komplizenhaften Vernetzung einer beträchtlichen Zahl von Personen aus den Gesellschaftsbereichen, die von der konservativen Radikalisierung des Regimes am meisten betroffen sind (vor allem aus den Bereichen der Politik, der Universität und des Militärs). Die Auflösung der Verschwörungsbewegung nach 1823 erklärt sich durch die wiederholten Niederlagen und die Repression, die alle Aufstandsversuche der

Charbonnerie erfahren mussten. Sie erklärt sich aber auch durch eine Neudefinition der Verschwörung, an der verschiedene Exponenten des politischen Establishments beteiligt waren. Indem diese Neudefinition der Verschwörung, die hier anhand der Positionierungs- und Schreibstrategien des renommierten und politisch ambitionierten Publizisten François Guizot verfolgt werden, die Verschwörungsbewegungen in ein Kräftering zwischen Parlamentariern und Publizisten transformierten, trugen sie gleichzeitig zu einer Befriedung der politischen Kämpfe bei.

(Übersetzung: Urs Germann)